

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021

Nombre de Conseillers :
En exercice : 20
Présents : 19
Pouvoirs : 0
Votants : 19

Date de convocation du Bureau Communautaire :
04/03/2021

Le 11 mars 2021, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Didier ALBAN.

Secrétaire de séance : Bernard REY.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement situés rue Neyret à Parcieux.

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2015 sur le système d'assainissement de Trévoux – Bords de Saône.

Les travaux consistent à réhabiliter le réseau d'eaux usées par chemisage continu de 55 ml de canalisation en amiante, réhabiliter 4 regards et 5 boîtes de branchements.

Ces travaux visent la suppression des eaux claires parasites permanentes (Action n°65 du schéma directeur).

Le coût de cette opération est estimé, au stade de l'avant-projet, à un montant de 54 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention respectives du plan départemental de l'eau, du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement situés rue de Neyret à Parcieux pour un montant d'opération évalué à 54 000 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;

- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2021.

A Trévoux, le 11/03/2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **15 MARS 2021**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210311-2021B06-AC

Affichage le : **15 MARS 2021**

**Le Président,
Marc PECHOUX**

